

Commune de La Motte-Saint-Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2024

Effectif légal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-sept du mois de janvier à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de La Motte-Saint-Martin.

Présents : M. Franck GONNORD – Maire, M. Christian DUHAUT – 1^{er} adjoint au maire, M. Ollivier CLOT – 2^e adjoint au Maire, M. Nicolas CAILTEUX, M. Stéphane COMBE, M. Sébastien COUTURIER, Mme Coralie JUST, Mme Marie-Claire MENUJER, M. Roger MOREL, Mme Marion ROBERT, conseillers municipaux

Excusé représenté : néant

Excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Christian DUHAUT, désigné à l'unanimité

1 Aménagement de sécurité – hameau « Le Vivier »

Contexte :

- Monsieur le Maire explique que les élus souhaitent sécuriser les déplacements des piétons et cycles au sein de la traversée du hameau du Vivier.
- Le bureau Alp'Etudes a été sollicité afin de monter le dossier d'étude et de faisabilité du projet qui sera mené par l'ensemble des acteurs compétents administrativement et techniquement sur le territoire à savoir :
 - Commune de La Motte-Saint-Martin → maîtrise d'ouvrage du projet et propriétaire du secteur d'intervention,
 - Département de l'Isère → la traversée du Vivier est un axe départemental (RD 116B),
 - Région Rhône-Alpes → compétence Cars Région Isère.
- L'emprise du projet comprend l'ensemble de la traversée du hameau du Vivier ainsi que des rues adjacentes.
- Le projet de requalification de la traversée du Vivier devra répondre aux objectifs suivants :
 - sécuriser les déplacements piétons et cycles,
 - limiter la vitesse des véhicules,
 - mettre en valeur le cœur de la traversée en s'appuyant sur l'identité rurale de la commune.
- Le montant des travaux de mise en sécurité se décompose comme suit :
 - travaux préparatoires – réceptions → 29 028 € HT
 - part conseil départemental voirie enrobé RD → 107 520 € HT
 - terrassements – voirie – aménagements de surfaces → 151 461 € HT
 - aménagements paysagers – mobilier urbain → 38 413 € HT
 - réseaux eaux pluviales → 16 200 € HT
 - réseau électricité basse tension → 35 000 € HT
 - Montant total des travaux → 377 622 € HT

Commune de La Motte-Saint-Martin

Département de l'Isère

Proposition de Monsieur le Maire :

- Solliciter toutes les aides financières possible auprès →
 - des services de l'État pour la DETR 2024,
 - du conseil départemental,
 - de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10h15.

3 Informations & Questions diverses